

**23RES13****DISTANCIEL**

PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

ZOOM : LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

NOUVEAU

Contexte

La loi 2002-2 a placé les bénéficiaires au cœur de leur accompagnement en défendant la place de leur parole dans les pratiques professionnelles quotidiennes. Ont émergé de cette loi, 7 outils appelés communément "outils 2002-2", qui permettent d'assurer la primauté de cette parole et la place de citoyen de chaque personne accompagnée.

Parmi ces outils, le CVS est un outil intéressant pour permettre l'expression de tous sur la vie en collectivité mais il peine à rassembler et à atteindre les objectifs souhaités (désertion des CVS, informations descendantes, absence de pouvoir décisionnel...).

La crise coronavirale a suspendu les travaux en cours et les innovations issues du terrain pour faire exister le CVS au-delà d'une simple vitrine...

L'affaire ORPEA a également chamboulé l'implication des membres du CVS dans la vie collective: un partenariat plus important et une transparence de la part des établissements sont demandés par les résidents et surtout leurs proches. Le décret du 25 avril 2022 vient également ajouter des obligations envers les directions d'établissements. Entre obligations, qualité de l'accompagnement et partenariat avec les proches: comment l'établissement peut-il organiser et soutenir le CVS?

Objectifs / Compétences visées

- **S'approprier la législation et la réglementation qui encadrent le CVS**
- **Comprendre le fonctionnement, les pouvoirs et les missions du CVS**
- **Identifier les freins au bon déploiement du CVS et de ses missions**
- **Trouver des solutions innovantes et appropriées pour son établissement : réussir à faire du CVS une réelle plus value !**

Contenu

- **La législation et la réglementation relatives au CVS**
 - La loi 2002-2 et ses décrets d'application : *acte fondateur du CVS*
 - La crise coronavirale et son impact sur le CVS : *l'oubli du CVS par les pouvoirs publics et le « rattrapage » par les mesures sanitaires*
 - L'affaire ORPEA et le décret du 25 avril 2022 : *nouvelles mesures applicables pour l'organisation des CVS*
- **Comprendre le fonctionnement concret du CVS**
 - Son organisation
 - Les représentants et leurs missions
 - La prise en compte des échanges/avis du CVS
- **Dynamiser le CVS**
 - Repérer les avantages que présente un CVS « vivant » : lien avec les valeurs et les projets de l'établissement, accompagnement global du résident, lien avec les partenaires...
 - Analyser les freins existants au déploiement du CVS
 - Co construire un plan d'action visant à dynamiser le CVS (démarche gestion de projet pour réduire l'écart freins-avantages)
 - Exemples d'actions innovantes de certains CVS

JE M'INSCRIS

Date - Lieu

21 novembre 2023 - 14h00 - 17h00

Classe virtuelle

Durée

0.5 j. - 3 heures

Tarif

110 € - Adhérent
202 € - Non-adhérent

Public

Salariés ou bénévoles nouvellement arrivés dans le secteur ou souhaitant actualiser ses connaissances
Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants
Animation en visio-conférence via Teams ou LMS. Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont. Assistance technique et pédagogique

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de formation, des temps de questions/réponses, puis en fin de formation, un questionnaire, permettront à l'intervenant.e d'évaluer les acquis.

Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Intervenant.e

Angélique THERON, conseillère technique Autonomie, politiques du grand âge et du domicile à l'URIOPSS Occitanie

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

